



South Nation
Conservation
de la Nation Sud

Programme d'assainissement de l'eau

Directives du projet

STOCKAGE ET MANIPULATION D'ENGRAIS OU DE PRODUITS CHIMIQUES

TAUX DE SUBVENTION : 50 % jusqu'à concurrence de 1 000 \$

ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET :

- Bâtiments de stockage de produits chimiques, installations de mélange de produits chimiques ou de lavage de pulvérisateurs, et installations de manutention d'engrais appartenant à des exploitations agricoles ou à des entreprises existantes.
 - Les conteneurs commerciaux destinés aux engrais doivent offrir suffisamment de stockage adéquat et être correctement entretenus afin d'éviter tout déversement.
 - Les bâtiments de stockage doivent être capables de contenir tout déversement susceptible de se produire à l'intérieur. Aucun siphon de sol n'est autorisé ; le bâtiment doit être muni d'un rebord d'au moins 5 cm (2 pouces) à l'entrée et être ventilé et équipé d'un grillage donnant sur l'extérieur.
 - Les bâtiments doivent être utilisés exclusivement pour le stockage de produits chimiques et être munis d'une signalisation d'avertissement appropriée.
 - Les bâtiments et/ou les pratiques de manutention doivent respecter ou dépasser les exigences légales.
- Il est recommandé aux demandeurs d'élaborer un plan d'urgence en cas de déversement dans leur exploitation.
- **Les demandeurs sont tenus d'obtenir les autorisations et permis requis avant le début des travaux.**
En cas d'approbation, les agriculteurs faisant la demande doivent disposer de la 4^e édition du Plan environnemental agricole ou être disposés à remplir la 5^e édition de ce document avant le versement de la subvention.

COÛTS ADMISSIBLES :

- Permis
- Matériaux
- Main-d'œuvre sous-traitée
- Services d'ingénierie

COÛTS NON ADMISSIBLES :

- Main-d'œuvre ou utilisation de machines par le demandeur, les personnes à sa charge ou son entreprise
- Réservoirs de stockage mobiles
- Taxes

PROCÉDURE D'APPROBATION :

Veuillez contacter la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir un dossier de demande. **Les demandes doivent être soumises avant le début de votre projet ; aucun financement rétroactif n'est disponible.**

Le sous-comité des subventions examinera les demandes selon un système de notation ; la priorité sera accordée aux projets présentant les avantages les plus importants en matière de qualité de l'eau. Les réunions d'examen ont généralement lieu en juin, septembre et novembre. Les fonds disponibles sont limités.

Les candidats retenus disposeront d'environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour mener à bien leurs projets. Les projets approuvés seront préfinancés par le propriétaire foncier. Le financement sera versé une fois le projet achevé, après une inspection jugée satisfaisante par la CNS, et sur présentation des copies de toutes les factures accompagnées de preuves de paiement acceptables, des permis et de tout autre document requis. Les factures doivent fournir une ventilation détaillée des heures de main-d'œuvre, des quantités de matériaux achetés et des coûts associés.

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DISPONIBLES :

- Stockage et manutention de carburant

Mars 2026